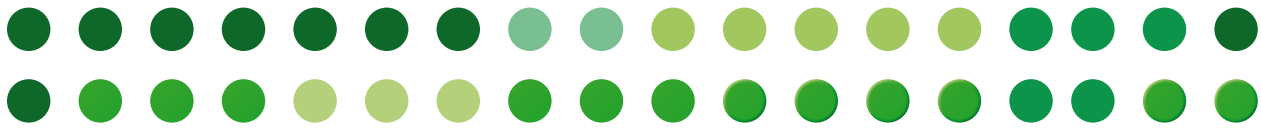


Programme 2012 de législature 2017



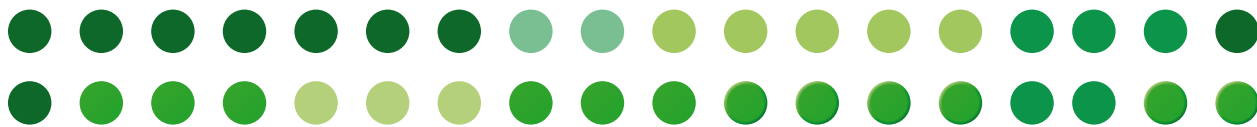
Bilan

de
législature



Sommaire

Introduction	3
Assurer un cadre de vie sûr et de qualité	4
Soutenir la croissance et le pouvoir d'achat	9
Soutenir la recherche – former – intégrer au marché du travail	10
Investir – innover – faire rayonner le canton	14
Optimiser la gestion de l'État	19
Bilan du programme de législature 2012-2017 sous l'angle budgétaire	22
L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable	24



Bilan du programme de législature 2012-2017

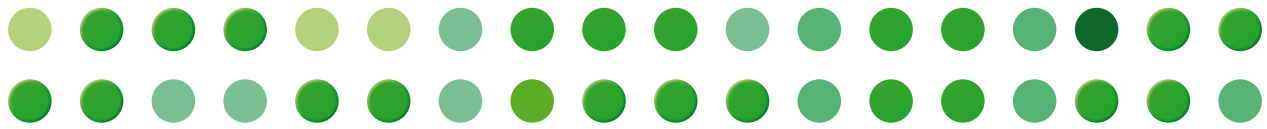
Les tendances et enjeux qui allaient sous-tendre l'action du Conseil d'État durant la législature 2012-2017 étaient clairement identifiés: dynamisme démographique, contexte économique incertain, nécessité de renforcer la cohésion sociale et de gérer harmonieusement le territoire. À ces tendances lourdes, se sont ajoutés les événements marquants du franc fort et de la votation du 9 février 2014. Au terme de cette période, le Conseil d'État constate que son programme de législature a résisté à l'épreuve du temps et que l'outil s'est révélé une nouvelle fois précieux pour le pilotage et le financement de l'action publique.

Conformément aux engagements pris, grâce à l'appui du Grand Conseil, des partenaires institutionnels et privés ainsi que de la fonction publique, le Conseil d'État a assuré un renforcement des moyens et des investissements consacrés à la politique de sécurité, à l'accueil de jour des enfants, aux infrastructures sanitaires et à l'insertion des jeunes. L'interface entre les politiques de la formation, de l'insertion professionnelle et l'économie a été renforcée. Le Conseil d'État a adopté de nouveaux outils de développement territorial, conformes au nouveau droit fédéral et a soutenu fortement les énergies renouvelables. Les décisions d'investissement dans les infrastructures de transport, ferroviaires ou routières ont été marquantes. Les outils de soutien au pouvoir d'achat des ménages comme les allocations familiales et la réduction des primes LAMal ont été développés. La législature a encore permis de mettre en place de nouveaux instruments de promotion et de soutien au tissu économique, afin d'en préserver la diversité et la vitalité.

Elle a aussi été l'occasion de renforcer les hautes écoles et les différents établissements de formation du canton, sans oublier de faire rayonner le canton par la réalisation de grands projets culturels et sportifs. Enfin, les finances publiques cantonales restent particulièrement saines, tout en ayant mis à niveau la caisse de pensions.

La liste des réalisations concrètes, des grands projets engagés et des solutions trouvées permet de mesurer le travail accompli par toute la communauté vaudoise. Elle démontre l'intérêt d'une méthode qui cherche les compromis nécessaires non pas par la définition du plus petit dénominateur commun ou par le renoncement à agir, mais par l'élargissement des champs d'action et du débat, qui permettent de satisfaire les divers intérêts du plus grand nombre. Cette méthode est exigeante, risquée parfois, mais elle est imposée par un canton dynamique qui ne peut se résoudre au surplace ou aux blocages.

Le Conseil d'État a réalisé les engagements pris au travers des 23 mesures de son programme pour la législature 2012-2017. Certains axes et projets connaîtront encore des développements. Pour autant, l'instabilité géopolitique du monde qui nous entoure et les incertitudes qui pèsent sur l'économie, y compris en Suisse, interdisent toute auto-satisfaction ou tout répit dans la volonté d'améliorer les politiques publiques et de s'adapter au monde qui change. En particulier, les questions posées par l'évolution, en nombre, en âge et en diversité, de la population vaudoise devront continuer à trouver des réponses appropriées lors de la prochaine législature.



1. Assurer un cadre de vie sûr et de qualité

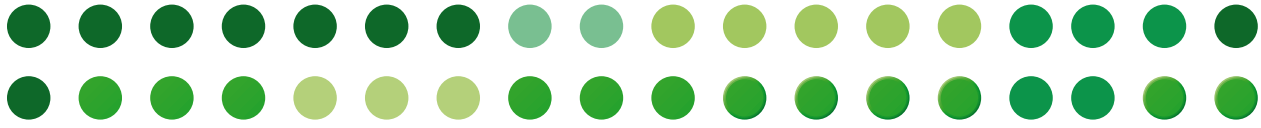
Logement – sécurité – population – santé – environnement – territoire – accueil de jour des enfants

1.1 Dynamiser la production de logement – rendre le logement plus accessible

- Adoption par le Grand Conseil et en votation populaire de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), en tant que contre-projet à l'initiative de l'Asloca « Stop à la pénurie de logements ».
- Augmentation du nombre de nouveaux logements construits dans de nouveaux bâtiments (3802 en 2011; 4101 en 2012; 4515 en 2013).
- Augmentation du nombre de logements subventionnés grâce à l'aide à la pierre (8467 logements en 2016).
- Soutien aux communes pour l'adaptation des plans généraux d'affectation.
- Assouplissement de la fiche B31 du Plan directeur cantonal (PDCn).
- Logements d'urgence: divers partenariats (Fondation du Relais, Fondation Apollo, régions RAS, communes, régies et propriétaires immobiliers) afin de soutenir les personnes en situation de précarité dans la recherche d'un logement (développement de l'offre en logement d'urgence, soutien et appui, prise de bail).
- Procédures et délais/examen des dossiers: adoption de directives sur les délais et l'arbitrage (voir mesure 1.6).
- Adoption par le Grand Conseil du décret pour la constitution de droits distincts et permanents de superficie en faveur de la Société vaudoise pour le logement sur des biens-fonds propriété de l'État de Vaud.
- Tenue de trois Forums vaudois sur le logement en 2014, 2015 et 2016, visant à favoriser le dialogue entre institutions et partenaires pour dégager des solutions et des pistes de réflexion en matière de logement.

1.2 Lutter contre l'augmentation des violences – renforcer la sécurité

- Pérennisation de l'opération Strada.
- Effectifs policiers déployés selon l'accord de février 2012 entre le Conseil d'État et les associations du personnel; effectif des policiers en formation en hausse.
- Renforcement de la prévention, de l'intervention et du service à la population; augmentation de la présence de la gendarmerie entre 16 heures et 24 heures (nouveaux horaires); police de proximité: inauguration de deux postes mobiles de gendarmerie; ouverture d'un poste de gendarmerie à Coppet.
- Nombreuses opérations policières coordonnées, notamment pour lutter contre les cambriolages et en faveur de la sécurité routière. Diminution de la criminalité dans le canton de Vaud grâce aux mesures mises en place: 30% de criminalité en moins en trois ans.
- Loi sur les amendes d'ordre communales comme mode de répression rapide et simplifié pour lutter contre les incivilités.
- Possibilité, pour les communes, de percevoir des émoluments appropriés auprès d'établissements troublant l'ordre ou la tranquillité publics, – induits notamment par la vie nocturne – prévue dans la loi sur les auberges et débits de boisson.
- Mineurs: régionalisation de la prise en charge, en lien avec les partenaires décentralisés du Canton (préfets, justices de paix, foyers, etc.); une structure centralisée avec la vue d'ensemble est maintenue; mise en place d'une procédure prévoyant un mode de réparation en nature des dommages causés au domaine public dans les communes qui le désirent.
- Diverses actions en faveur des jeunes, par exemple dans le domaine de la lutte contre les

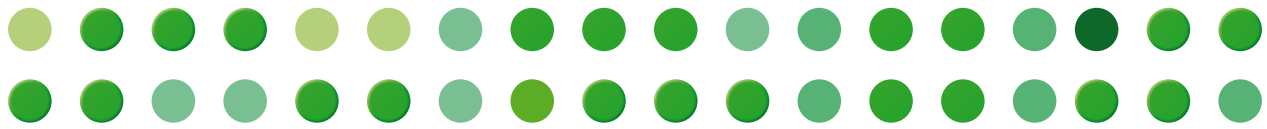


- abus sexuels subis par les jeunes (projet de prévention du passage à l'acte) ou le mariage forcé.
- Signature d'un accord prolongeant la convention entre les cantons de Vaud, Valais et la Confédération relative à l'Académie de police de Savatan; poursuite et aboutissement des pourparlers avec Genève au sujet de la formation des aspirants genevois sur le site de Savatan. Deux tiers des aspirants romands y sont désormais formés.
- Création à Genève de 20 places de détention administrative en vue de renvois (concordat NE-GE-VD).
- Assises de la chaîne pénale: coordination des acteurs concernés pour renforcer leurs actions en matière sécuritaire; publication du rapport du Conseil d'État y relatif et adoption de mesures recommandées par les Assises.
- Amélioration de la coordination entre les acteurs de la chaîne pénale par la création du Département des institutions et de la sécurité (DIS) au début 2014.
- Réalisation d'un état des lieux concernant la prévention de la radicalisation.
- Adoption d'un projet de loi visant la modernisation de la protection civile.
- Lutte contre la violence domestique: renforcement des mesures pour intervenir plus efficacement auprès des auteurs de violence domestique afin d'éviter la récurrence, en articulant l'intervention de la police avec le suivi d'un programme socio-éducatif (CPAIE); protection des victimes en augmentant la capacité d'accueil et en intervenant auprès des victimes restant à domicile après l'expulsion de l'auteur-e; mise en œuvre de la campagne « Qui frappe part ».
- Ouverture d'une structure (Association ASTREE) de prise en charge des victimes de la traite d'êtres humains: détection, hébergement, prise en charge, etc.
- Ouverture d'antennes pour la prise en charge et le constat de coups et blessures pour les victimes à Aigle (Centre LAVI) et à Montreux (Unité de médecine des violences du CHUV).
- Délégation de la mission d'accueillir et d'accompagner les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance au Centre LAVI.

- Renforcement du secteur du recouvrement des amendes et des peines pécuniaires: 30 millions de francs encaissés chaque année en moyenne depuis 2014.

1.3 Renforcer la politique pénitentiaire

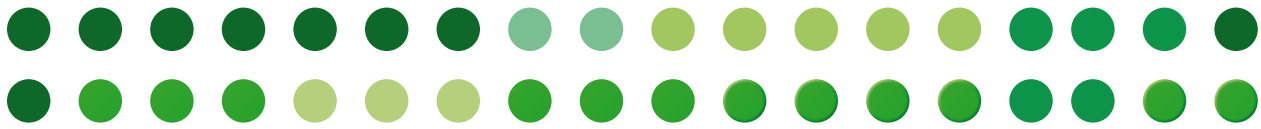
- Adoption du rapport sur la politique pénitentiaire définissant les enjeux et les objectifs du Service pénitentiaire pour les dix prochaines années et adoption par le Grand Conseil du rapport sur le postulat Papilloud en lien avec la politique carcérale.
- Création/réaménagement de près de 250 places de détention supplémentaires: agrandissement de la Croisée (avant jugement); extension de la Colonie (exécution des peines, milieu fermé); ouverture de l'établissement pour mineurs Aux Léchaies à Palézieux (détention provisoire, exécution des peines et mesures disciplinaires) puis réaffectation de 18 places non concordataires pour de jeunes adultes vaudois en détention avant jugement, voire en exécution de peines; ouverture du Simplon (semi-détention et travail externe); réaménagement de la Tuilière (exécution des peines).
- Audits sécuritaires menés sur les établissements de détention. Élaboration d'une planification des mesures de sécurisation et mise en œuvre des mesures urgentes et importantes.
- Adoption de crédits d'ouvrage concernant divers projets d'infrastructures; crédit pour l'assainissement de l'infrastructure technique des Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe.
- Adoption d'une planification des infrastructures pénitentiaires à l'horizon 2025 avec la décision d'allouer une enveloppe de 100 millions de francs (notamment pour le remplacement du Bois-Mermet).
- Révision de la loi sur l'exécution des condamnations pénales, précisant notamment les échanges d'information devant intervenir entre les autorités pénitentiaires et médicales, et définissant les voies de recours à la suite de décisions du Service pénitentiaire.



- Augmentation des effectifs du personnel pénitentiaire de 150 ETP (équivalents temps plein), soit une croissance de près de 40 % entre 2012 et 2015.

1.4 Anticiper les besoins en soins et en hébergement

- Adoption du rapport sur la politique sanitaire 2013-2017 et du plan stratégique du CHUV 2014-2018. Adoption du rapport intermédiaire du plan stratégique du CHUV 2014-2018 par le Conseil d'État.
- Entrée en vigueur du décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds, qui soumet à autorisation toute nouvelle acquisition de certains équipements afin de maintenir une offre adaptée aux besoins de la population.
- Adoption du décret sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins (mise en place d'outils partagés entre les acteurs du système de soins, dont le dossier électronique du patient et utilisation d'un langage commun pour l'évaluation des situations et la transmission des informations).
- Mise en consultation d'un projet législatif visant à réformer le système de soins dans la communauté: afin d'anticiper l'impact démographique du vieillissement de la population et l'accroissement de maladies chroniques, adaptation du système sanitaire et recentrage sur les soins dans la communauté; limitation de la construction de lits hospitaliers ou d'hébergement en renforçant les prises en charge centrées autour de la médecine de premier recours.
- Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais: signature du contrat détaillé pour la construction du futur hôpital de Rennaz, dont le chantier a débuté en février 2016.
- Obtention des financements nécessaires à la construction d'un hôpital des enfants au cœur de la cité hospitalière, à la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation partielle du bâtiment de la psychiatrie de l'âge avancé sur le site de Cery, au relogement des laboratoires du centre des neuro-sciences psychiatriques de ce même site, à la création d'un laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie et à l'équipement (dispositif médico-technique) du bloc opératoire principal du CHUV. Extension de 29 lits sur le site de Sylvana (centre universitaire de traitement et de réadaptation). Signature de conventions entre partenaires en vue de la création d'un centre de compétences en matière de neuro-réhabilitation pour le canton, avec développement de prestations cliniques, de recherche et d'enseignement (Institution de Lavigny, CHUV, UNIL).
- Renforcement de la collaboration Vaud-Genève en médecine universitaire et création de Centres universitaires romands VD-GE (notamment Centre romand de chirurgie pédiatrique, Centre universitaire romand de cardiologie et chirurgie cardiaque pédiatrique, Centre universitaire romand de chirurgie thoracique).
- Personnes âgées: création de 268 lits d'EMS supplémentaires et remplacement de 265 lits; 44 lits de préparation et d'accompagnement à l'hébergement; quatre autres projets d'EMS seront terminés d'ici à l'été 2017, permettant la création de 71 lits supplémentaires et le remplacement de 148 lits. D'autres projets suivent. Poursuite de la mise en conformité aux normes ECA (crédit-cadre).
- Soutien et sensibilisation à la thématique des proches aidants: extension de la journée cantonale à Genève puis aux cantons romands; création d'un espace dédié.
- Formation des professionnels de la santé (bachelor en soins infirmiers, sage-femme, physiothérapie, technique en radiologie médicale, ergothérapie): augmentation de 37 % du nombre d'étudiants avec passage de 1049 pour l'année académique 2011/2012 à 1437 en 2015/2016; hausse de 33 % du nombre de diplômés issus de ces filières (279 en 2012 à 370 en 2015); mise en place du bachelor en soins infirmiers en cours d'emploi; création de filières Master et Doctorat en sciences infirmières; mise en place de la professionnalisation des aides en soins; mesures en faveur de la formation postgradué des médecins de premier recours; augmentation de la capacité d'accueil d'étudiants en médecine humaine à l'UNIL: 155 étudiants inscrits en première année de



Master en 2011, 220 à la fin de la législature et objectif d'atteindre 245 étudiants d'ici 2020. Le goulet d'étranglement dans ces formations est constitué par les possibilités de stages pour les étudiants en Master.

- Construction et ouverture d'un Hôtel patients (en partenariat privé public).
- Construction d'un bâtiment pour le pôle de recherche sur le cancer, Agora. Initié par la Fondation ISREC, Agora est le fruit d'un partenariat entre le CHUV, l'Université de Lausanne, l'EPFL et la Fondation Ludwig; signature d'un engagement de sa part portant sur 400 millions sur 30 ans.

1.5 Préserver l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles

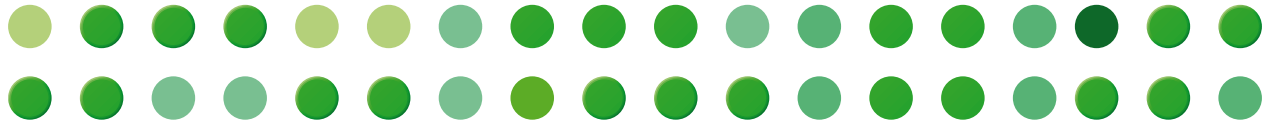
- Adoption d'un contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux III », soutenu par le Grand Conseil puis par la population lors du scrutin du 18 mai 2014 (68,4%).
- Renaturation des cours d'eau: achèvement de la planification et fixation des priorités; plusieurs projets aboutis; une centaine de projets en cours.
- Annonce d'une série de mesures environnementales dans le cadre de l'EMPD Route cantonale 177 (notamment renaturation d'un tronçon de la Venoge et création d'une zone humide), qui contribuent à concrétiser les intentions de l'initiative « Sauver la Venoge ».
- Actions dans les domaines suivants: micropolluants; assainissement des anciennes décharges et des sites contaminés (financement via une taxe sur la mise en décharge contrôlée).
- Mise en consultation de la loi sur les ressources naturelles du sous-sol.
- Validation du projet d'aménagement du Rhône par les cantons de Vaud et Valais; approbation du plan sectoriel en cours; préparation du dossier pour mise à l'enquête.
- Air: poursuite des planifications territoriales, révision du plan de mesures OPair du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM); suivi informatisé des chauffages; mise en place

définitive des plans d'alerte en cas de smog hivernal ou de pic d'ozone estival.

- Dangers naturels: achèvement de la cartographie intégrale des dangers naturels et remise aux communes en cours; obtention d'un crédit pour les subventionner dans le cadre de l'élaboration des cartes d'exposition aux dangers naturels.
- Biodiversité, paysages et sols: restauration des zones alluviales le long de la Venoge; revitalisation de hauts-marais, zone alluviale et biotopes humides le long de la Versoix; mise en valeur du paysage sur les sites marécageux des Mosses; signature du contrat de corridor biologique du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Forêt: poursuite de la politique de gestion durable des ressources forestières; création de 24 nouvelles réserves forestières; amélioration des conditions d'exploitation.
- Octroi d'un rabais supplémentaire sur la taxe automobile des véhicules peu polluants, soit ceux au gaz, au carburant naturel ou émettant moins de 120 gr de CO₂ au km.
- Réorientation de la semaine de la mobilité vers une campagne d'information et de sensibilisation visant le report modal vers les transports publics et la mobilité douce (marche à pied, vélo).

1.6 Préserver le territoire pour y permettre un développement harmonieux des activités humaines

- Adoption de la 3^e adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn); transmission au Grand Conseil de la 4^e adaptation.
- Transmission au Grand Conseil de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (adaptation à la loi fédérale); soutien à la révision des plans généraux d'affectation des communes.
- Assouplissement de la fiche B31 du PDCn (voir mesure 1.1).
- Soutien aux projets d'agglomération (mise à jour dans le PDCn des projets de 2^e génération) et aux plans directeurs régionaux; lobbying auprès de la Confédération suivi de l'obtention

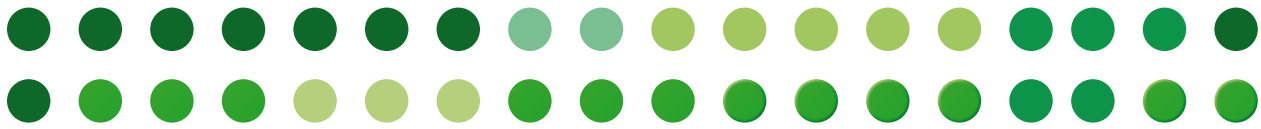


de co-financements pour les trois projets d'agglomération de deuxième génération et d'un co-financement partiel pour le projet d'agglomération de première génération du Chablais (voir mesure 4.3); dépôt des projets d'agglomération de 3^e génération (PALM, ChablaisAgglo, Grand Genève).

- Sur le dossier des Axes forts de transport public du PALM (également valable pour la mesure 4.3):
 - Développement du métro m2 avec l'achat de trois rames supplémentaires et l'optimisation de l'exploitation;
 - Votes des crédits d'études d'infrastructures pour doubler le tunnel sous la gare de Lausanne et créer un nouveau tunnel entre Gare et Flon (m2-m3) et des crédits d'étude d'avant-projet du m3 du Flon à la Blécherette;
 - Vote des crédits d'ouvrage du tram t1 Lausanne-Renens et des contributions aux bus à haut niveau de service dans l'agglomération Lausanne-Morges, ainsi que des crédits d'étude pour l'extension du t1 vers l'ouest;
 - Obtention d'une autorisation de construire le tram t1 Lausanne-Renens, faisant l'objet d'un recours;
 - Mise en service du nouveau tracé de la Route cantonale 448 (route de Romanel), permettant le déploiement du chantier prioritaire du PALM Métamorphose (logements et équipements).
- Entrée en vigueur du plan d'affectation cantonal «Vennes»: aménagement du pôle de développement d'intérêt cantonal «Biopôle» (Lausanne et Épalinges) et doublement des droits à bâtir.
- Procédures et délais/ examen des dossiers: adoption de directives sur les délais et l'arbitrage (voir mesure 1.1).

1.7 Développer l'accueil de jour des enfants

- Publication du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).
- Renforcement de la contribution ordinaire de l'État en faveur de l'accueil de jour des enfants dans le cadre des mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des familles s'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) (de 17,8 millions en 2012 à plus de 41 millions au budget 2017).
- Révision de la LAJE pour sécuriser le financement de l'État à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), par une augmentation de la contribution de l'État à la Fondation permettant d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture croisse chaque année; facilitation des collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Révision de la LAJE visant notamment à:
 - mettre en œuvre l'article 63a Cst-VD, à l'issue de négociations avec les communes au sein d'une plateforme, en définissant une offre parascolaire minimale qui doit être proposée par les communes dans l'ensemble du canton;
 - sécuriser à long terme le financement par l'État de l'accueil de jour des enfants par un dispositif d'ajustement automatique de la contribution de l'État, en fonction de la masse salariale du salaire éducatif des structures d'accueil collectif et des coordinatrices de l'accueil familial de jour, afin d'accompagner la croissance du taux de couverture;
 - définir la progression de la part des dépenses totales de l'accueil de jour prises en charge par le Canton, de 17 % de la masse salariale subventionnée à 25 % en 2023;
 - préciser les missions socio-éducatives des structures d'accueil collectif de jour.



2. Soutenir la croissance et le pouvoir d'achat

Fiscalité des entreprises et de la famille – mesures sur le pouvoir d'achat

2.1 Adapter la fiscalité des entreprises et des familles

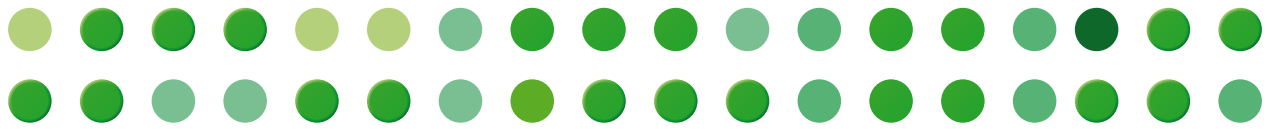
- Publication de la stratégie fiscale du Conseil d'État pour les entreprises et les mesures de soutien aux familles vaudoises, en lien avec la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III): réduction du taux de base pour l'imposition des bénéficiaires à 16 % (13,793 % net), renforcement des subsides LAMal, augmentation des allocations familiales, soutien renforcé à l'accueil de la petite enfance, allègement de la valeur locative pour les retraités, pour un montant global de 150 millions. Conditionnement de la réalisation de la feuille de route à une compensation financière substantielle de la Confédération. Après discussions avec les partenaires vaudois et les communes, modification de la loi sur les impôts directs adoptée par le Parlement. Soutien de la réforme par la population vaudoise appelée aux urnes le 20 mars 2016 à plus de 87 %. Loi sur la RIE III votée par le Parlement fédéral avec une compensation pour les cantons puis refusée en votation fédérale le 12 février 2017. Réaffirmation de la volonté du Conseil d'État de réaliser sa stratégie globale, en appuyant la réalisation rapide d'une réforme du droit fédéral acceptable politiquement et fondée sur des éléments non contestés dans la campagne (disparition des statuts spéciaux et compensation financière pour les cantons).

2.2 Adapter les allocations familiales et analyser l'évolution du PIB en regard de celle de la démographie

- Augmentation des allocations familiales selon la progression suivante: deux premiers enfants: 200 francs par mois en 2013; 230 fr. en 2014 puis

250 fr. en 2017; pour les deux premiers jeunes en formation: 300 fr. en 2013; 330 fr. en 2017.

- Lien entre PIB, démographie et insertion des personnes au revenu d'insertion (RI) sur le marché du travail: mandat d'une étude au prof. Oesch. Mesures subséquentes: développement de la qualification des adultes; facilitation de la validation d'acquis d'expérience; projets dédiés à l'insertion des jeunes et des jeunes adultes au RI par la formation professionnelle; préfinancement de 9 millions en faveur de la formation; recours accru aux allocations d'initiation au travail et stages d'essai ou encore possibilité d'activation du chômage partiel; promotion des ORP et de leurs prestations auprès des entreprises par voie de presse (insertion mensuelle dans le cahier emploi et mise sur pied de «cafés contacts» régionaux); augmentation constante du nombre de visites en entreprise et du nombre d'annonces des postes à repourvoir auprès des entreprises vaudoises.
- Instruments facilitant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et réduction de l'horaire de travail: promotion accrue auprès des entreprises et mise en œuvre facilitée si les conditions légales minimales sont respectées; utilisation élargie des instruments d'insertion prévus par la loi sur l'assurance-chômage (allocation d'initiation au travail, allocation de formation et toute autre forme de stage).
- Promotion d'une application de l'article constitutionnel sur l'immigration de masse tenant compte des réalités économiques des cantons, permettant de préserver les accords bilatéraux et ne pénalisant pas les entreprises dans leurs stratégies de développement, notamment par des contraintes bureaucratiques excessives; développement de dispositifs (FORMAD, FORJAD, LAJE, etc.) favorisant l'employabilité et permettant d'exploiter au mieux le potentiel de main-d'œuvre indigène.

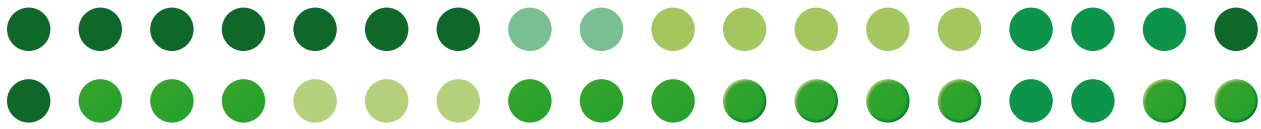


3. Soutenir la recherche – former – intégrer au marché du travail

Éducation – formation – marché du travail et accès à l'emploi

3.1 Accentuer le rôle et l'importance des Hautes Écoles vaudoises aux niveaux national et international

- Recherche et relève: objectifs figurant dans le plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL et le plan stratégique 2012-2017 de la HEP. Développement d'une politique de la relève à l'UNIL. Grâce à la mise en place de la fonction d'assistant, la HEP et les autres écoles vaudoises de type HES disposent d'un outil permettant de développer la relève académique.
- Mise en œuvre de la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (prévoyant l'autonomie des hautes écoles cantonales) et de deux règlements liés (RLHEV et RFin-HES); extension du nombre d'accords de collaboration avec des hautes écoles à travers le monde; mise en consultation de la révision de la loi sur la HEP.
- Ratification de l'Accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles).
- Infrastructures de la place universitaire:
 - mise en place du comité de pilotage reprenant les missions du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne;
 - crédits d'étude pour: l'extension et la mise en conformité de l'Unithèque («lauréat désigné»); la rénovation et la réaffectation de l'Amphipôle (lauréat: projet «Propaideutikos»); la construction d'un bâtiment pour les sciences de la vie (lauréat: projet «23071933»); la construction d'un bâtiment pour la médecine personnalisée;
 - crédits d'ouvrage pour: la construction d'un bâtiment pour l'ingénierie immunitaire en oncologie (signature d'un contrat portant sur un montant de 400 millions sur 30 ans avec la Fondation Ludwig); la construction du bâtiment de l'annexe à la ferme de la Mouline; le relogement des laboratoires du Centre des neurosciences psychiatriques du site de Céry; la construction du bâtiment Synathlon (anciennement bâtiment du Cluster);
- crédit cadre 2014-2016 pour l'entretien lourd des bâtiments de l'UNIL, fin des travaux en 2017;
- lancement des travaux pour la construction de deux auditoriums pour la faculté de médecine dans la cour du bâtiment de César-Roux 19.
- Infrastructures HES:
 - crédits d'étude pour la construction d'un bâtiment pour le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et pour la construction d'un bâtiment pour le regroupement de la Haute École de Santé Vaud (HESAV), Campus Santé, (concours d'architecture, lauréat: projet «Banquet»);
 - crédits d'ouvrage pour la rénovation et la transformation des locaux de l'ancienne Polyclinique pour l'HESAV, mise en service en 2014; l'extension de l'immeuble de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) mise en service en 2013, l'optimisation du campus du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD);
 - garantie d'emprunt pour l'assainissement énergétique et la création d'un auditoire à la Haute école de travail social et de santé (EESP).
- Infrastructures HEP:
 - crédits d'ouvrage pour la restructuration des bâtiments de la HEP, deuxième étape (mise en service en 2013); le déplacement des pavillons du gymnase de Nyon sur le site de la Haute école pour la création de



salles de classe et des bureaux provisoires (mise en service en 2014); la rénovation intérieure de l'Aula des Cèdres et la réfection des installations sanitaires du bâtiment principal de la HEP.

3.2 Consolider l'enseignement obligatoire; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

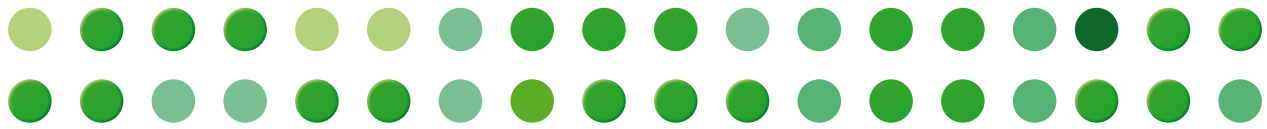
- Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), avec renforcement du français et des mathématiques, de diverses directives et du nouveau cadre général de l'évaluation; introduction d'une 33^e période en 9^e année de scolarité à la rentrée d'août 2017.
- Nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée.
- Mise en consultation d'un avant-projet de loi sur l'orientation professionnelle.
- Égalité entre les filles et les garçons dans la formation: poursuite de la lutte contre toute forme de discrimination, notamment en lien avec l'identité de genre et d'orientation sexuelle; conception et diffusion de matériel pédagogique pour lutter contre les stéréotypes et favoriser un choix d'orientation au-delà des genres. Sensibilisation et formation des professionnels de l'enfance aux questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes.

3.3 Améliorer l'accessibilité à la formation

- Soutien aux populations estudiantines et en formation professionnelle: bourses: mise en vigueur de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle), intégration des bourses au Revenu déterminant unifié (RDU).
- Déploiement du programme FORJAD: 2956 participants depuis son lancement en 2006, dont 1210 depuis 2012, avec augmentation chaque année du nombre de nouvelles inscriptions (410

pour celle de 2016) et taux de réussite global de 65% (maintien en formation et obtention de la certification); au total, plus de 1019 jeunes diplômés; modification de la loi sur l'aide aux études et la formation professionnelle et de la loi sur l'aide sociale vaudoise permettant une entrée rapide pour cette population dans une mesure de préparation à la formation (MIS de transition) donnant droit à une bourse ou en formation: objectif de doublement du nombre de jeunes insérés par le biais de la formation professionnelle.

- Mise sur pied d'un projet-pilote FORMAD pour une durée de cinq ans pour 150 personnes âgées de 26 à 40 ans.
- Élargissement du catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS).
- Logements pour étudiants: augmentation de l'offre de la Fondation maison pour étudiants (FMEL) de 1188 lits (+85% depuis 2012), dont 144 en propriété et 1044 en gérance. Construction de 820 logements pour étudiants pour 2021 (lauréat: «Vortex»), gérés par la FMEL; projet de construction de 500 logements pour étudiants, sur le Campus Santé (lauréat: projet «Banquet») (2021-2024), gérés par la FMEL; nombreux projets financés par des investisseurs privés pour 2017 à 2024 (géré en partie par la FMEL).
- Développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE): lancement du portail d'orientation pour la certification professionnelle des adultes, introduction de la VAE au sein de la HES-SO, de la HEP et de l'UNIL via une modification des bases légales (HEP et UNIL); à l'UNIL, la VAE est testée dans deux facultés pilotes avant sa mise en œuvre dans toute l'université.
- Mesures de promotion de la formation professionnelle: financement de 9 millions de francs en soutien des entreprises formatrices et de l'offre de formation. Lancement des actions contrat d'apprentissage last minute et Nuit de l'apprentissage pour stimuler la création de places d'apprentissage, accompagner et mettre en contact les entreprises et les candidats apprentis. Ces actions s'ajoutent au Salon des métiers et de la formation de Lausanne et à la Journée nationale de l'apprentissage. Action



visant à informer sur l'apprentissage, accompagner les entreprises nouvellement formatrices, rencontrer les entreprises ayant renoncé à former des apprentis, ainsi que celles qui ne forment pas.

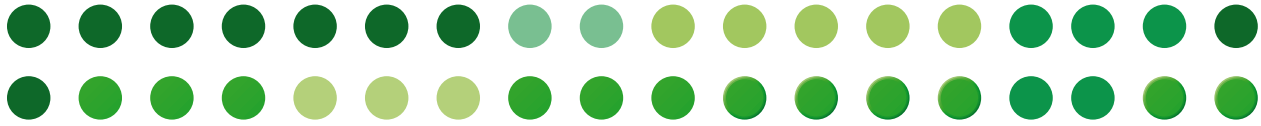
- Augmentation des capacités des écoles de métiers: création de 89 classes au sein des écoles des métiers (34 classes créées dans les écoles professionnelles y inclus préapprentissage et filières ES).
- Pour répondre à la croissance démographique du canton, création d'infrastructures, notamment extension du gymnase Auguste Piccard à Lausanne et création du gymnase de Renens (1^{re} rentrée en 2016). Quinze classes créées à la HEP.
- Action d'intégration sociale menée au domicile des enfants ne participant à aucune structure d'accueil: offre de sources de stimulation et d'apprentissages aux enfants en bas âge issus de familles en situation de vulnérabilité.
- Nouvelle organisation bibliothéconomique, avec le nouveau réseau des bibliothèques vaudoises Renouvaud (plus de 110 bibliothèques), optimisant la mise à disposition des ressources numériques; coordination des bibliothèques vaudoises par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL).

3.4 Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre ses distorsions, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

- Travail au noir:
 - lutte contre le travail au noir et le dumping salarial: intensification des contrôles du marché du travail dans le cadre des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes: augmentation du nombre total d'inspecteurs actifs dans le canton, passant ainsi à 30, et intensification des contrôles effectués en entreprises;

aucun cas de dumping salarial constaté par la Commission tripartite cantonale (Ctc) en 2015; dans le secteur de l'hôtellerie/restauration, suivi renforcé des dénonciations et retrait de l'effet suspensif, permettant ainsi aux décisions de la police du commerce de devenir exécutoires; système de contrôle jugé efficace et pertinent selon la Ctc;

- modification du règlement sur l'emploi: renforcement des sanctions à l'encontre des employeurs contrevenants;
- lancement en 2015 d'une expérience pilote pour l'utilisation de la carte professionnelle attestant l'affiliation aux assurances sociales et le respect des dispositions en vigueur pour tous les intervenants lors du chantier de la RC 177.
- Marchés publics:
 - modification du règlement d'application de la loi sur les marchés publics: obligation pour les soumissionnaires de s'assurer que leurs sous-traitants respectent les dispositions légales en matière de protection des travailleurs et des conditions de travail et de salaire (notamment sous l'angle de l'égalité hommes-femmes) et introduction de peines conventionnelles (amendes) en cas d'infraction;
 - signature de la Charte éthique des marchés publics qui matérialise un accord des acteurs vaudois sur la conduite des procédures.
- Égalité:
 - adoption d'un projet de loi prévoyant le renforcement du contrôle de l'égalité salariale des adjudicataires des marchés publics et les entités au bénéfice de subventions importantes, par la mise en place d'une commission de contrôle;
 - signature en septembre 2016 de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public sous l'égide de la Confédération;
 - promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société: publication de matériel d'information, participation à l'élaboration et à la diffusion de l'outil d'auto-évaluation du niveau d'égalité dans les entreprises, organisation de colloques et de soirées thématiques, participation



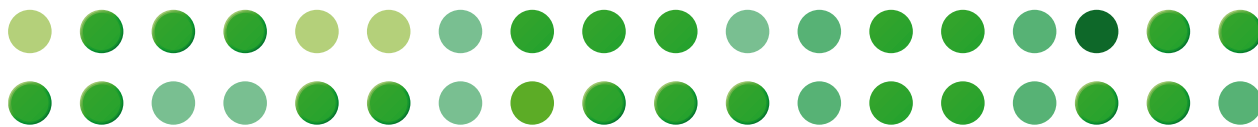
à la campagne romande sur l'égalité salariale, conseil aux entreprises pour l'adoption de mesures diminuant les inégalités, promotion du télétravail.

- Insertion:
 - mise sur pied d'un dispositif pilote, sous la forme d'une équipe dédiée mixte (conseillers en placement et assistants sociaux) au sein de l'ORP de Lausanne, afin d'améliorer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI nouvellement inscrits; évaluation en cours;
 - promotion d'une vision de l'enfance et de la jeunesse dans le canton, en partant de ce qui se fait au sein du service de la protection de la jeunesse et dans les autres services de l'État en matière de promotion, prévention, protection et surveillance;
 - mise en œuvre de la Réforme de la curatelle après la décision du Conseil d'État d'abandonner à terme la curatelle imposée avec une logique de 50-50 (50% de curateurs volontaires et 50% de curateurs professionnels de l'Office des curatelles et

des tutelles professionnelles); la réforme prévoit notamment de renforcer le soutien aux assesseurs et aux curateurs privés ainsi que l'optimisation des mesures en amont de la curatelle; régionalisation de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles et ouverture d'une antenne à Yverdon-les-Bains.

3.5 Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre

- En collaboration avec la Confédération (recherche agronomique fédérale), développement du projet de Centre de compétence agricole et de recherche vaudois (Projet IMAGO Agroscope) devant accueillir tous les acteurs vaudois des métiers de la terre et de recherche Agroscope; préparation d'un crédit d'étude.
- Développement d'activités de recherche applicative en prise directe avec la pratique et la formation agricole (recherche action).

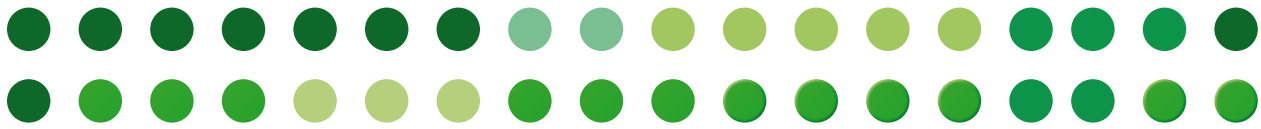


4. Investir – innover – faire rayonner le canton

Projets phares – culture – infrastructures – énergie – économie

4.1 Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique – mettre en valeur l’atout sportif sur le plan international

- Bâtiment du Parlement vaudois: travaux en cours et inauguration le 14 avril 2017.
- Plateforme 10 sur le site de la gare de Lausanne: adoption d’un projet de loi pour la création d’une fondation de droit public et de trois décrets (construction du Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a), études de la seconde phase, concours d’architecture pour le musée de design et d’arts appliqués (mudac) et le musée de l’Élysée. Première pierre posée et travaux de construction en cours pour le mcb-a, lauréat du concours d’architecture désigné pour le musée de l’Élysée et le mudac, quatre projets de décrets pour le crédit d’ouvrage pour la construction du musée de l’Élysée et du mudac, l’aménagement du site ainsi que deux lois pour la création de deux fondations de droit public.
- JOJ 2020: attribution des jeux à la candidature vaudoise «Lausanne 2020»; garantie de déficit assurée par le Canton et la Ville de Lausanne; mise en valeur et modernisation des infrastructures touristique et de neige dans les Alpes vaudoises (voir mesure 4.5) et à la Vallée de Joux dans le but de développer l’attractivité et l’enseignement des sports de neige auprès des jeunes, en partenariat avec Swiss Ski.
- Participation à la construction du centre de glace de Malley: crédit de 30 millions voté par le Grand Conseil permettant l’accueil des championnats du monde de hockey en 2020, en plus des JOJ.
- Construction du projet Vortex (création de logements pour étudiants/utilisation du complexe pour le village olympique des JOJ 2020): obtention du permis de construire et début des travaux en février 2017 (voir mesure 3.3).
- Scène du sport international: développement du statut unique du canton comme centre mondial de l’administration du sport (55 sièges de fédérations et organisations sportives internationales en 2016; retombées économiques annuelles dans le canton à hauteur de 550 millions de francs; investissements importants dans le canton de plusieurs fédérations et organisations tels le CIO, European Athletics, World Archery, Fédération internationale de gymnastique; obtention de grandes manifestations internationales à fort potentiel économique et médiatique tels les championnats du monde 2019 de triathlon, championnats du monde de hockey sur glace 2020).
- Collaboration transfrontalière: par le biais de la médiation de l’État de Vaud, extension de l’utilisation à titre gratuit du Centre national de sport de moyenne montagne de Prémaman (F) par les athlètes suisses durant 20 ans.
- Cluster sport: travaux en cours pour le bâtiment Synathlon sur le site de l’UNIL, après la décision de créer un cluster par le Canton et la Ville de Lausanne.
- Métropole lémanique: travail sur diverses thématiques (FAIF, FORTA, réintégration du contournement de Morges dans la planification fédérale, rapprochement entre organisations internationales et fédérations sportives, péréquation financière, relation avec la France voisine, gouvernance, transport de chlore et de matières dangereuses, publication d’un memento statistique). Présentation de la Métropole lémanique au Palais fédéral.
- Scène fédérale: défense des intérêts vaudois (aménagements ferroviaires et routiers, excédents de primes en matière de caisses maladie, rétrocession des impôts frontaliers, convention



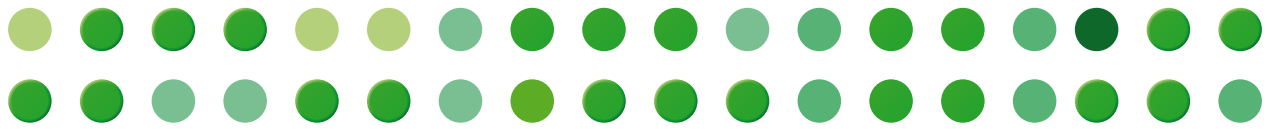
de double imposition Suisse-France, fiscalité des entreprises et fiscalité agricole, stratégie énergétique, maintien d'une participation romande dans le cadre de Swissgrid, encouragement et promotion des Hautes écoles, fonds pour la recherche et l'innovation, Parc suisse de l'innovation, loi sur le renseignement, etc.)

4.2 Mener une politique culturelle ambitieuse

- Plateforme10: voir mesure 4.1.
- Début des études concernant le futur du Palais de Rumine consécutif à l'obtention du crédit d'étude ayant pour objectif le redéploiement des institutions culturelles (quatre musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire) dans le bâtiment.
- Adoption de la loi sur la vie culturelle et la création artistique, prévoyant un partenariat proactif avec les communes pour le financement d'institutions et de manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale, le financement d'équipements de lieux culturels décentralisés, la médiation culturelle ainsi que des lignes directrices.
- Création d'une prévoyance professionnelle pour les artistes.
- Adoption de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, prévoyant notamment: la possibilité pour un privé ou une commune de solliciter l'inscription à l'inventaire d'un objet jugé d'importance cantonale tout en restant propriétaire; un droit de préemption de l'État sur les biens culturels mobiliers faisant l'objet de mesures conservatoires ou inscrits à l'inventaire; la sauvegarde du patrimoine immatériel; ainsi que la création d'un fonds cantonal pour le patrimoine mobilier et immatériel.
- Création du prix du Patrimoine immatériel par la Fondation vaudoise pour la culture.
- Depuis 2014, participation vaudoise aux Journées européennes des métiers d'art.
- Intégration du personnel de la Fondation Pro Aventico à l'État pour la gestion du site et musée romains d'Avenches.

4.3 Transports publics et mobilité: investir et optimiser

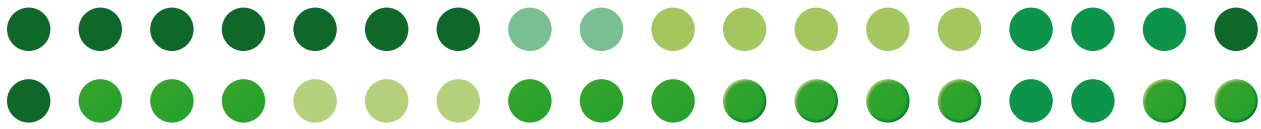
- Projets CFF:
 - obtention de crédits fédéraux à hauteur de plusieurs milliards pour l'ensemble de l'arc lémanique dans le cadre du projet FAIF;
 - début des travaux de la 4^e voie Lausanne-Renens, du saut-de-mouton entre Lausanne et Renens et de la gare de Renens;
 - mise à l'enquête de la rénovation totale de la gare de Lausanne avec notamment l'allongement des quais pour accueillir des trains de plus grande capacité, l'élargissement des espaces de circulation des passagers et l'amélioration des connexions aux transports publics urbains (bus, métros);
 - adoption du crédit d'ouvrage pour le point de croisement de Mies (chantier en cours), nécessaire à l'offre du Léman Express à la cadence quart d'heure;
 - progression rapide des travaux sur la ligne du Simplon, qui devraient permettre à la fin 2018 la circulation de rames à deux étages en direction du Valais.
- Lignes régionales:
 - préfinancement des études pour l'augmentation de capacité du RER; développement du RER (en particulier accord sur la ligne de la Broye et accord pour la desserte sans changement de la Vallée de Joux et l'augmentation des cadences vers Vallorbe);
 - introduction de la cadence à la demi-heure entre Fribourg et Yverdon-les-Bains; desserte de Grandson par le RER vaudois (cadence à la demi-heure);
 - renouvellement et développement du matériel roulant des entreprises ferroviaires régionales et modernisation des infrastructures, permettant le doublement des cadences sur les principales lignes (NStCM, BAM, YSC, etc.); mise à l'enquête du tunnel du LEB sous l'avenue d'Échallens et obtention d'engagements fédéraux pour le co-financement; obtention du crédit d'études pour le prolongement de l'Aigle-Leysin jusqu'au départ des remontées mécaniques;



- augmentation de la capacité du m1 par la mise en exploitation de nouvelles rames;
- couverture de la totalité du canton par la communauté tarifaire Mobilis;
- réorganisation et augmentation des prestations des bus régionaux dans la Broye et dans le Jorat;
- élaboration concertée du concept d'accessibilité au futur hôpital Riviera-Chablais incluant notamment le prolongement de la ligne 201 des VMCV.
- Routes:
 - amélioration de la sécurité sur le réseau routier cantonal: crédits-cadres pour la réfection de revêtements; la rénovation et l'adaptation des glissières et barrières de sécurité, notamment celles pouvant présenter un risque pour les motards; en faveur de l'assainissement des nuisances sonores;
 - inauguration de la H144 (trans-chablaisienne), obtention des crédits et démarrage du chantier de la nouvelle RC 177 desservant le pôle logistique de la Plaine (Vufflens-la-Ville/Aclens); poursuite de l'assainissement des points noirs; achèvement de la correction routière de la Chaudanne; réhabilitation de la RC 559 (route du Golf) sur les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne; inauguration de deux étapes de la requalification de la RC 1 dans le secteur des hautes écoles et vote des crédits d'étude pour la troisième étape; mise à l'enquête du projet de réfection et requalification de la RC 601 (route de Berne) et de la requalification de la RC 1 entre Mies et Founex; crédit d'ouvrage pour la requalification et la création d'une voie bus sur la RC 1 à Dully;
 - communes: adoption d'un décret de 40 millions pour subventionner des projets communaux portant sur des routes cantonales en traversée de localité et mise en route du processus;
 - autoroutes: approbation du projet de nouvelle jonction de la Blécherette, sécurisation du financement de l'élimination du goulet d'étranglement de Crissier, réintroduction dans l'arrêté fédéral de la liaison Aubonne/Morges-Ouest – Villars-Ste-Croix dans le cadre du nouveau Fonds pour les routes et le trafic d'agglomération (FORTA).
- Obtention de co-financements importants pour trois projets d'agglomération de deuxième génération du Canton – et notamment soutien à la première partie du m3, absent du projet de consultation –, ainsi que d'un premier financement pour le projet du Chablais (voir mesure 1.6).
- Axes forts de transports publics urbains du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM): voir mesure 1.6.
- Soutien aux communes pour les mesures infrastructurelles des réseaux cyclables en agglomération (crédit-cadre et modification de la loi).
- Navigation: rénovation des bateaux Belle Époque de la CGN «Vevey» (2013) et «Italie» (2016); soutien au développement des croisières proposées par la Société de navigation lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM) sur le lac de Neuchâtel pour renforcer l'attractivité touristique de la région d'Yverdon-les-Bains.
- Développement du transport transfrontalier; rénovation du Ville-de-Genève de la CGN pour le transport public lacustre; initiation d'une démarche commune avec les partenaires français pour le développement futur des liaisons sur le Léman; nouvelle offre de train destinée en particulier aux frontaliers entre Pontarlier et Vallorbe, avec correspondances en transport public vers la Vallée de Joux; nouvelle ligne de bus Gex-Divonne-Coppet.

4.4 Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l'approvisionnement, favoriser les économies d'énergie

- Déploiement du programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique»: financement de centaines de requêtes de privés et d'institutions (notamment 12 millions pour les Hautes écoles vaudoises) ainsi que des audits énergétiques des grands consommateurs; mise en place du pont RPC

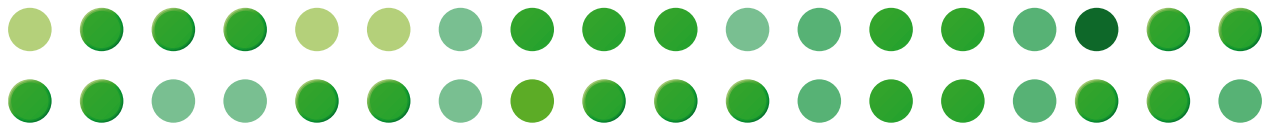


vaudois (reprise à prix coûtant), du programme « B2 développement du bois énergie ».

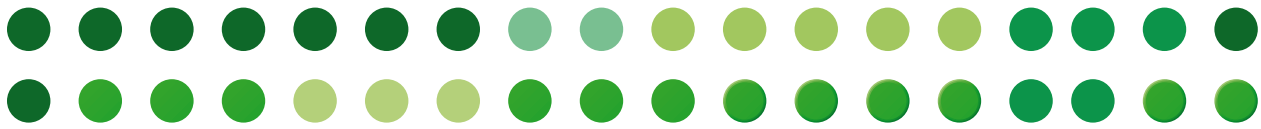
- Soutien, par le volet efficacité énergétique du programme « 100 millions... », de la rénovation de 1600 bâtiments et le remplacement de 470 chauffages électriques.
- Sur l'ensemble du programme, octroi de plus de 70 millions de francs.
- Entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie et d'une partie de son règlement d'application; publication d'une « aide à l'application » en faveur des collectivités communales et régionales en matière de planification énergétique territoriale.
- Hydraulique: inauguration, modernisation et mise à l'enquête d'infrastructures hydro-électriques.
- Géothermie: poursuite de l'évaluation du potentiel géothermique de moyenne profondeur et entrée en force de l'autorisation de forage profond à Lavey.
- Inscription de la planification directrice des éoliennes dans le Plan directeur cantonal; mise à l'enquête de certains dossiers, recours et votations consultatives; projet de plateforme d'échange afin d'initier des démarches participatives dans la construction et la conduite des projets.
- Campagne de sensibilisation tout public (objectif A en matière de consommation d'énergie).
- Réseau électrique: formalisation en cours des zones de dessertes, concessions et mandats de prestations.

4.5 Renforcer et diversifier l'économie vaudoise: consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

- Lancement de la plateforme InnoVaud, regroupant les partenaires actifs dans le soutien à l'innovation.
- Lancement du fonds de soutien au secteur industriel doté de 17,5 millions.
- Modification de la loi sur l'appui au développement économique: soutien renforcé à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles et soutien à l'hébergement de montagne.
- Soutien au développement ou au maintien sur sol vaudois de plusieurs entreprises importantes dans le domaine industriel.
- Soutien au développement économique des Alpes vaudoises: définition d'axes stratégiques (remontées mécaniques, tourisme quatre saisons, hébergement, mobilité) et de projets prioritaires; mise à disposition d'une enveloppe financière de 46 millions de francs; validation d'un premier volet de mesures à hauteur de 12,8 millions de francs (voir mesure 4.1).
- Lancement du projet de marque territoriale VAUD.
- Agriculture:
 - adoption du rapport sur la politique et l'économie agricoles;
 - effet financier de la politique agricole fédérale 2014-2017: augmentation de 18 millions de francs des paiements directs par année (+ 7%) dès 2014 par rapport à 2011, grâce à l'accompagnement et au cofinancement cantonal (10 à 20%) des projets collectifs agro-environnementaux approuvés par la Confédération; projets régionaux pour la nature et le paysage (plus de 100 réseaux agro-écologiques à fin 2014); neuf projets Qualité du paysage mis



- sur pied en 2013; deux projets cantonaux pour l'utilisation efficiente des ressources (ammoniac et fertilité des sols);
- politique agricole cantonale: incitation en faveur de l'agriculture productive (définition de quatre axes stratégiques d'intervention; 100 millions d'investissements privés entre 2015-2019); accompagnement et soutien financier de sept projets de développement régional agricole;
 - œnotourisme: décret adopté par le Grand Conseil; mise en place dès 2014 de la formation des acteurs et construction des réseaux de collaboration entre la viticulture et le tourisme;
 - Fondation d'investissement rural (FIR): dotation complémentaire de 10 millions de francs (prêt sur 15 ans) pour les investissements ruraux (loi sur l'agriculture vaudoise) et mise à contribution du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables pour les prêts aux viticulteurs.
 - Adoption de la stratégie pour la restauration collective durable, comprenant:
 - la formation des cuisiniers aux achats responsables;
 - le soutien à l'utilisation de l'outil Beelong pour diagnostiquer les achats;
 - une campagne d'informations et de sensibilisation (dépliants, événements, etc.)

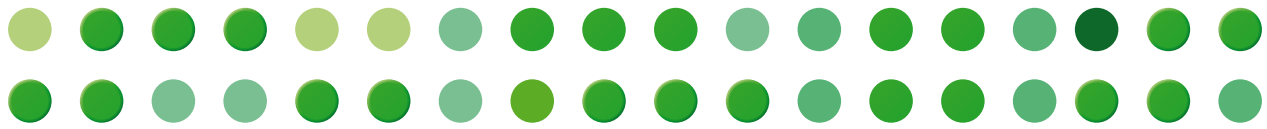


5. Optimiser la gestion de l'État

Relations entre la population et l'administration – relations entre l'État employeur et les collaborateurs – fonctionnement des institutions – communication – maîtrise des finances – prise en compte des effets démographiques dans l'action de l'État

5.1 Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne

- Cyberadministration/révision et évolution des systèmes d'information:
 - dans le cadre de la poursuite du déploiement de la cyberadministration, adaptation du portail e-VD, mise en ligne de nouvelles prestations (p. ex. demande de subvention dans le domaine de l'énergie, commande d'extrait de poursuite), ouverture d'un espace dédié pour les communes sur le portail de l'État (accès électronique facilité aux services et prestations de l'État);
 - socle transversal du système d'information: adoption d'un plan directeur, sécurisation progressive (patrimoine existant et nouvelles solutions) en tenant compte des risques induits par la généralisation de l'utilisation des TIC et de la cyberadministration (notamment la cybercriminalité), poursuite de la modernisation des infrastructures, dont les postes de travail, afin de répondre aux besoins des utilisateurs (sécurité, compatibilité des logiciels, pérennité des documents, rationalisation de la gestion et du support technique), évolution des référentiels (personnes physiques et morales);
 - protection face aux risques informatiques: création d'un centre opérationnel de cybersécurité et mise en ligne de formations à la protection contre les cyberrisques pour l'ensemble des employés de l'État;
- internalisation d'une partie des prestataires externes opérant sur des activités et projets informatiques de la direction des systèmes d'information (48 ETP). Ce faisant, contribution à la réduction des risques liés à la dépendance des fournisseurs, de même qu'à l'accroissement de la marge de manœuvre de l'État pour le financement des besoins pérennes induits par la sécurisation du système d'information et la cyberadministration, ceci grâce aux économies réalisées;
- révision et évolution de nombreux systèmes d'information (financier SAP, impôts, revenu déterminant unifié, mesures de protection de l'adulte et de l'enfant, gestion du patrimoine, gestion des notes de l'enseignement obligatoire et des établissements, subsides à l'assurance-maladie et obligation d'assurance notamment), y compris évolution terminée ou en cours de systèmes d'information optimisant le travail administratif en faveur de la population, ressources humaines (SIRH), gestion documentaire (système d'information pour l'exécutif et le législatif / SIEL).
- Simplification des procédures et des processus administratifs:
 - révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions en cours (adaptation à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire); soutien à la révision des plans généraux d'affectation des communes;
 - révision de la loi sur la procédure administrative et de la loi sur les marchés publics en cours;



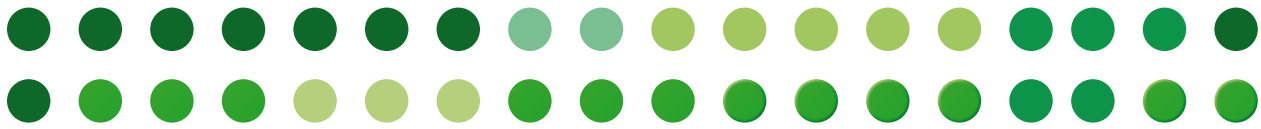
- simplifications de processus administratifs mises en vigueur, par exemple en matière de circulation routière (avertissements et retraits de permis) ou encore en lien avec la facilitation des demandes de subsides LAMal (qui pourront être déposées sans passer par une agence d'assurance sociale dès 2020).
- Communication:
 - adoption d'une stratégie de communication; réforme de la fonction de communication; révision des supports de communication externe et interne (FAO, intranet, Gazette, veille médiatique, y compris sur les réseaux sociaux).

5.2 Faire de l'État un employeur de référence pour une fonction publique efficace

- Achèvement du déploiement de DECFO/SYSREM (description des fonctions et grille salariale) et mise en place de la commission d'évaluation des fonctions.
- Recapitalisation de la Caisse de pensions de l'État de Vaud, à hauteur de 1,4 milliard de francs, avec maintien de prestations d'un bon niveau.
- Mesures prises en faveur du personnel: gratifications d'ancienneté, augmentation de l'indemnisation du travail de nuit; introduction de l'indemnisation du travail le samedi; doublement de la durée du congé d'adoption.
- Adoption d'un règlement et d'une organisation en matière de santé et de sécurité au travail.
- Renforcement du catalogue de formation; définition de la notion de cadre en vue d'adapter la formation, préparer la relève et développer la mobilité.
- Amélioration et professionnalisation de l'encadrement des apprentis pour favoriser l'augmentation du nombre de places.
- Égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale: possibilité de télétravail à temps partiel, vérification de l'égalité des salaires (pas de discrimination constatée), publication de recherches sur les cadres de l'administration, organisation d'un colloque sur l'égalité dans les administrations, promotion du Plan d'action de l'égalité auprès des services, élaboration d'une formation CEP «développer son projet professionnel» pour les femmes.
- Harcèlement: mise en place d'un dispositif d'information et de sensibilisation pour l'ensemble des cadres avec responsabilité de gestion de personnel.
- Adoption par le département compétent des cahiers des charges des dix fonctions d'enseignement existantes.

5.3 Renforcer la collaboration entre collectivités et entre institutions

- Communes: aboutissement d'un accord financier entre le Canton et les communes, résultant en un transfert en direction de ces dernières d'un montant estimé à 752 millions entre 2013 et 2020 (moyenne de 75,5 millions par an entre 2013 et 2017), concernant les domaines suivants: facture sociale, maintien à domicile, travaux routiers, organisation policière et normes des constructions scolaires.
- Réflexions sur la haute surveillance des autorités judiciaires; rapport d'un groupe de travail chargé de proposer des mesures au gouvernement; transmission des propositions au Bureau du Grand Conseil.
- Fusions de communes: quatre fusions entrées en vigueur (Montanaire le 1^{er} janvier 2013, Jorat-Mézières le 1^{er} juillet 2016, Lucens le 1^{er} janvier 2017 et Chavornay le 1^{er} janvier 2017), quatre projets de fusion impliquant 14 communes, dont les préavis d'intention ont été acceptés par les conseils communaux ou généraux (Villeneuve et Rennaz; Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin; Blonay et Saint-Légier; Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery).
- Population étrangère: entrée en vigueur de la convention entre le Canton et la Confédération instaurant un programme d'intégration cantonal, approbation du programme cantonal d'intégration des étrangers, poursuite, avec le soutien de la Confédération, du programme de

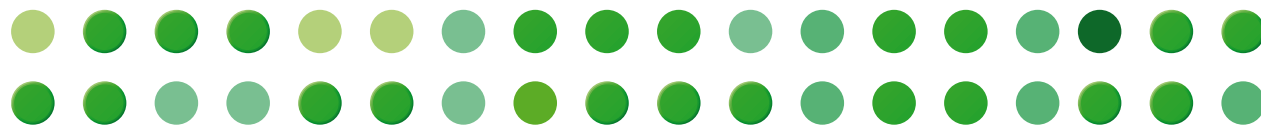


lutte contre les mariages forcés, soutien à divers projets de prévention de la discrimination et du racisme.

- Églises: signature des conventions de subventionnement 2015-2019 avec les églises reconnues de droit public et la communauté israélite; adoption du règlement sur la reconnaissance des communautés religieuses; dépôt de la première demande de reconnaissance (anglicans et catholiques-chrétiens).

5.4 Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l’administration – prendre en compte le facteur démographique dans l’action étatique – renforcer le suivi des participations de l’État

- Notation AAA de Standard&Poor’s maintenue depuis juin 2013.
- Moyenne 2015-2018 des investissements nets planifiés en 2013 ascendant à 432 millions (avec les prêts et garanties, 817 millions en moyenne).
- Au total, 4,2 milliards bruts d’investissement prévus, directement ou indirectement, dans l’économie vaudoise pour la période 2014-2018.
- Budget 2017 en hausse de 215 millions par rapport à celui de 2016 dans les domaines de la santé, du social, de l’enseignement, formation et culture, secteurs impactés par l’augmentation de l’activité et des besoins en lien avec la pression démographique et le vieillissement de la population du canton.
- Rationalisation de l’organisation de l’État: refonte des départements, création de directions générales (DGE, DGMR, DGF), poursuite de l’adaptation des registres fonciers et des offices d’impôt à la nouvelle organisation territoriale.
- Consolidation de la base de données des participations financières et personnelles de l’État; actualisation des lettres de mission.



Bilan du programme de législature 2012-2017 sous l'angle budgétaire

Budget de fonctionnement

Les moyens financiers octroyés par le Conseil d'État aux différents axes et mesures du programme de législature se sont déployés de manière conforme à ce qui avait été prévu globalement lors de la présentation du programme en 2012.

En effet, il était prévu que l'enveloppe à disposition serait intégrée année après année au budget, dans une mesure qui dépendrait de l'évolution de l'ensemble des facteurs de la planification finan-

cière et qu'elle déploierait des effets financiers cumulés allant de 70 millions de francs en 2014 à 210 millions en 2017.

Au budget 2017, dernière année de l'actuelle législature, les montants cumulés octroyés au titre du programme de législature sont de 243,4 millions de francs, soit 33,4 millions de plus que ne le prévoyait la planification financière élaborée en 2012.

La synthèse par axes est la suivante :

Axes selon PL 2012-2017 / millions fr.	2014	Cumul à fin 2015	Cumul à fin 2016	Cumul à fin 2017
Axe 1: Assurer un cadre de vie sûr et de qualité	10,9	21,4	31,0	45,3
Axe 2: Soutenir la croissance et le pouvoir d'achat	34,1	34,1	62,6	62,6
Axe 3: Soutenir la recherche – former – intégrer au marché du travail	4,4	4,4	12,4	16,1
Axe 4: Investir – innover – faire rayonner le canton	9,4	20,2	35,7	44,9
Axe 5: Optimiser la gestion de l'État	17,1	27,9	41,0	63,5
Divers	7,5	10,1	10,4	11,0
Total	83,4	118,1	193,1	243,4
Montant cumulé des mesures selon le PL	70,0	110,0	160,0	210,0
Écart cumulé sur la période 2014-2017	13,4	8,1	33,1	33,4

Pour mémoire, l'axe 2 – *Soutenir la croissance et le pouvoir d'achat* fait l'objet d'une feuille de route du Conseil d'État, en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Cette feuille de route déploie des effets financiers à partir de l'année 2016; les montants en question ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

Il convient de préciser que les politiques mises en avant dans le bilan bénéficient de moyens financiers à disposition dans les lignes ordinaires du budget. En d'autres termes, les montants évoqués ci-dessus ne résument pas à eux seuls les moyens à disposition desdites politiques.



Budget d'investissement

Le programme de législature ne se limite pas à la mise en œuvre de mesures ayant des impacts financiers en termes de fonctionnement, mais contient également des projets d'investissements.

Globalement, sur la période 2014-2017, les investissements nets ont été budgétés à hauteur

de 1593,7 millions de francs, soit dans les ordres de grandeur prévus par le programme de législature (PL) qui prévoit des investissements nets annuels de 400 millions de francs en moyenne sur la période 2014-2017, soit 1600 millions au total.

Les investissements nets budgétés sur la période 2014-2017 ont été les suivants :

(en millions de fr.)	2014	2015	2016	2017	Total
Investissements nets annuels	369,2	421,5	437,9	365,1	1593,7
Montants annuels selon PL	400,0	400,0	400,0	400,0	1600,0
Écart annuel de la période 2014-2017	-30,8	+21,5	+37,9	-34,9	-6,3

Le tableau ci-dessus montre que globalement, l'objectif d'investissement défini par le PL a été respecté.

En termes bruts, la situation se présente de la manière suivante :

(en millions de fr.)	2014	2015	2016	2017	Total
Investissements bruts annuels	388,8	453,1	463,1	405,6	1710,6

Il convient encore de rappeler que les octrois de prêts et de garanties viennent s'ajouter aux investissements proprement dits de l'État.



L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Inscrit dans le programme de législature 2012-2017, l'Agenda 21 du Conseil d'État comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par six indicateurs et

des cibles. Le présent rapport permet de faire un point de la situation.

Objectif n° 1: Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur: Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal

	2004	2011	2012	2017	2020	2050
Cibles du PL	29%	7,3%	—	9,5%	—	—

	2012	2013 ¹	2014 ¹	2015 ¹	2016	2017
Valeurs	7,4%	6,0%	5,7%	4,7%	n.d.	n.d.

¹ données provisoires

L'évolution observée est positive. Les engagements nets rapportés au PIB ont diminué de 23,8 à 4,7 % de 1997 à 2015.

De 1997 à 2015, l'indicateur a baissé de 19,1 points de pour cent. Partant de 23,8 %, il a d'abord augmenté jusqu'à 27,8 % en 2003 (à cause des déficits de l'État et des communes ainsi que de la recapitalisation de la BCV). Il a ensuite régulièrement diminué pour s'établir à 4,7 % en 2015. Pour l'essentiel, les améliorations successives après 2003 découlent de la distribution aux cantons du produit de la vente des réserves excédentaires d'or de la Banque nationale (2005), des remboursements par la BCV de bons de participations détenus par l'État, ainsi que de la hausse des recettes fiscales due à l'essor économique. À ces raisons s'ajoute le passage au nouveau modèle comptable pour l'État qui a occasionné une baisse de 1,2 point en 2013.



Objectif n° 2: Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur: Émissions de CO₂

Production estimée en million de tonnes par an, pour le canton, de produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

	2004	2011	2012	2017	2020	2025	2050
Cibles du PL	3,5	3,2	—	2,7	—	2,3	1,5

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	3,2	3,3	3,0	3,0	n.d.	n.d.

La référence étant le niveau d'émissions de 1990, en 2015 la production de CO₂ atteint 92 % par rapport à l'année de référence, soit une baisse de 8 %. La plus faible valeur a été atteinte en 2014 avec une diminution de 8,8 % par rapport à 1990 et de 11,3 % par rapport à 2000. L'évolution des émissions de CO₂ est très dépendante de la rigueur hivernale, eu égard à la part encore très élevée des énergies fossiles pour les besoins de chauffage.

Malgré la tendance positive des mesures visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, certains facteurs ont contribué à l'augmentation des émissions de CO₂, comme la consommation à la hausse due à la croissance démographique (+1,6 %) (STATVD).

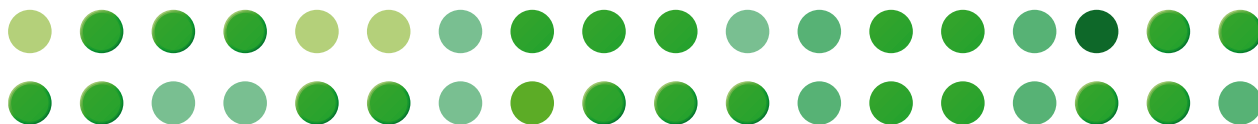
En 2014, la baisse des émissions de CO₂ a été plus marquée que les années précédentes en raison d'un hiver doux. En 2015, un hiver plus rigoureux a logiquement conduit à une légère hausse de ces émissions.

Indicateur: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

	2004	2008	2012	2017	2020	2035	2050
Cibles du PL	6,1 %	9,6 %	—	15 %	17,5 %	25 %	30 %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	n.d.	n.d.	n.d.	12,8 %	n.d.	n.d.



Partant d'une proportion d'énergies renouvelables de 6,1 % en 2004 et de 9,6 % en 2008, l'ambition est d'atteindre 15 % en 2017. Si l'on fait l'hypothèse d'une progression linéaire, l'objectif de 15 % en 2017 ne devrait juste pas être atteint (13,7 %).

Dans le canton, selon des estimations, les énergies renouvelables sont constituées en 2015 par de l'hydraulique (38 %), du bois (24 %), l'incinération des ordures ménagères (11 %), la chaleur ambiante (géothermie, air et eau, 16 %) et pour une part encore plus faible, par d'autres énergies renouvelables. On relèvera toutefois que la part des capteurs solaires photovoltaïques connaît une hausse sensible, représentant désormais plus de 3 % de l'énergie totale. En 2015, près de 7 % de l'énergie électrique est issue de cette technologie, représentant la deuxième source de production de l'électricité après l'hydroélectricité.

Depuis le début de la législature, les productions issues de la chaleur ambiante, du bois et du soleil (capteurs thermiques et photovoltaïque) ont sensiblement progressé.

Indicateur : Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues

	2005	2010	2012	2017	2020	2025	2050
Cibles du PL	75 %	72 %	—	69 %	—	65 %	50 %

2015	
Valeurs	disponibles en mai 2017

Le Microrecensement sur le comportement de la population en matière de mobilité et de transports (MRMT-OFS) montre une évolution positive, avec une part modale des transports individuels motorisés (TIM) qui diminue de 75 % en 2005 à 72,1 % en 2010, soit une baisse de plus de 2,9 points ; et une baisse de 0,9 point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77 % à 75 %).

En se basant sur les comptages des flux de déplacements inter-agglomérations, une simulation permet d'évaluer pour chaque année l'évolution de la part modale TIM. Pour l'ensemble du canton, ces évaluations montrent que la baisse semble se poursuivre entre 2010 et 2015, mais à un rythme plus faible ; ce qui devra être confirmé par la valeur du MRMT 2015, disponible en mai 2017.



Objectif n° 3:
Utilisation
et préservation
efficaces
de l'environnement
et des ressources
naturelles

Indicateur: Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises

	2008	2010	2011	2017	2025	2050
Cibles du PL	43,0%	43,5%	44,1%	56%	60%	60%

	2012	2014	2015	2016	2017
Valeurs	45,6%	57,5%	56,8%	n.d.	n.d.

Le taux de récupération a augmenté régulièrement au cours de ces dernières années, avec quelques paliers. Il est passé de 29 % en 1994 à 46 % en 2012, soit une progression de 16 points de pour cent en 18 ans.

La majeure partie des communes vaudoises a introduit un dispositif de financement causal dès le 1^{er} janvier 2013, avec une taxe sur les sacs à ordures ou perçue selon le poids des déchets. Cette mesure a dopé le taux de collecte séparée, qui a bondi à 57 %, soit une hausse de près de 11 points de pour cent en trois ans (2012-2015). Les ordures ménagères ont diminué de 33 %, alors que les recyclables ont augmenté de 10 %. Parmi ces derniers, ce sont surtout les biodéchets, compostés ou utilisés pour la production de biogaz, qui ont augmenté, ainsi que, dans une moindre mesure, les papiers et cartons.

Indicateur: Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée

	2012	2017	2025
Cibles du PL	1,35%	2,5%	5%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	1,35%	1,58%	1,90%	2,06%	2,38%	n.d.

Cet indicateur, lié à la biodiversité en forêt et représentant l'état d'avancement dans le canton de la création de réserves forestières naturelles avec garantie juridique, connaît une évolution positive.

Une partie des forêts vaudoises sont soustraites aux interventions sylvicoles et d'exploitation de bois. Ainsi peuvent se développer des peuplements forestiers âgés, dits sénescents. Ceux-ci accumulent d'importantes quantités de bois mort et sont riches en vieux arbres accomplissant leur cycle biologique complet, jusqu'à leur mort et décomposition sur place. Le bois mort et les vieux arbres sont des ressources indispensables pour environ 20 % des espèces forestières, en particulier des champignons, lichens, insectes, etc. Le bois mort joue en outre un rôle important pour le maintien de la fertilité du sol forestier. Dans les forêts de montagne, il sert également de lit de germination aux jeunes arbres, facilitant la régénération naturelle des peuplements forestiers.



**Objectif n°4 :
Intégration de chacun
dans la société et le
monde du travail**

Indicateur: Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants)

	2009	2011	2017	2025	2050
Cibles du PL	17,7%	20%	25%	30%	50%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	21,6%	22,8%	23,7%	25,4%	n.d.	n.d.

Cet indicateur qui représente le taux de couverture global de l'offre d'accueil préscolaire, parascolaire et familial connaît une évolution très positive. En effet, le taux de couverture global atteint déjà plus de 25% en 2015, ce qui représente une augmentation du taux de couverture plus importante que prévu (de 1,3 point par an en moyenne).

L'évolution du taux de couverture entre 2014 et 2015 s'explique notamment par une création importante en 2015 de places en accueil parascolaire: passant d'un taux de couverture de 12,7% à 14,5%. Pour ce qui est de l'accueil préscolaire, la progression du taux de couverture a été moins forte ces deux dernières années. Elle reste néanmoins dans la cible, puisqu'avec une progression en moyenne de 0,9 point, le taux de couverture atteint 20% (accueil préscolaire subventionné).

Cette évolution est réjouissante et marque l'engagement et la volonté de l'État et des communes de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, en particulier par la création de places d'accueil. Elle ne traduit cependant qu'une étape du chemin à parcourir permettant de répondre aux besoins en accueil de jour des familles.

